

quinzaine d'années soient abolies. Sans cette précaution, les écoles confessionnelles ne le seront plus que de nom.

Un écrivain canadien d'infiniment d'esprit, et ce qui vaut mieux, un écrivain qui a le courage de ses idées catholiques, a rappelé à plusieurs reprises à M. Léger, professeur de littérature française à l'Université Laval de Montréal, que les décrets de l'Index obligent tous les catholiques, les *Français* comme les *Canadiens*, les *littérateurs* aussi bien que les simples mortels. Un *Citoyen*, c'est le nom de l'écrivain canadien cidessus indiqué, dit avec plus que raison dans le *Journal* du 22 février :

« La vérité, la voici : les décrets de l'Index ne sont pas, comme le veut notre savant conférencier, de simples avertissements à l'adresse des *cœurs faibles et des âmes débiles*, mais des défenses formelles qui obligent sous peine de péché mortel, tous les fidèles sans distinction d'âge ou de rang, sans exception, même pour les cœurs soi-disant forts. Fût-on exempt de toutes les faiblesses humaines, eût-on l'âme grande comme le monde et le cœur fort comme les titans de l'antiquité, que l'on serait encore tenu pour être un catholique passable, de se soumettre aux prohibitions de l'Eglise. M. Léger ne peut rien changer à cet ordre de choses. C'est pourquoi tout fidèle qui, sans autorisation, lit un livre immoral, condamné par l'Index, outre la tare dont il souille fatalement son âme, se rend coupable d'un péché grave de désobéissance, dès qu'il sait la lecture de ce livre interdite ».

*L'Avenir du Nord* propose de nouveau d'élever un monument au Curé Labelle. Certes, c'est bien à Saint-Jérôme que la statue du grand apôtre de la colonisation doit se dresser fièrement sur ce coin du sol canadien illustré par ce fier patriote que fut le curé Labelle. Mais toute la province de Québec devrait contribuer à cette œuvre vraiment nationale. La sympathie de *L'Enseignement Primaire* est d'avance acquise à la cause que plaide avec tant de talent et de patriotisme notre confrère de *L'Avenir du Nord*.

Le premier ministre d'Ontario vient d'appeler un Canadien français, l'honorable Dr Rhéaume, à faire partie de son cabinet. C'est la première fois que l'un des nôtres est invité à entrer dans le gouvernement de la province sœur. C'est un événement heureux : il témoigne en faveur de l'influence de nos compatriotes qui va toujours de plus en plus grandissante dans le Haut-Canada ; et il témoigne aussi en faveur de l'esprit de justice qui anime le nouveau premier ministre d'Ontario, l'honorable M. Whitney.

La question scolaire est toujours à l'ordre du jour dans notre province. Il y a un mois, la *Semaine Religieuse*, de Québec, sous le titre : *L'influence maçonnique dans la province de Québec* a publié un article de grande valeur.

Plus récemment, M. l'abbé C. Roy, dans le *Soleil*, a écrit une remarquable lettre *A propos des Ecoles séparées*. Si l'espace nous le permet, nous reproduirons ces travaux, ils méritent d'être consignés dans nos annales scolaires. Dans le même ordre d'idées, la *Nouvelle-France* a récemment publié un travail fort intéressant sur le *Système scolaire à Terre-neuve*.